

**AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE L'ATTRIBUTION
D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE**

**Aérodrome Chambley Planet'Air : emplacements dans le hangar 610 pour stockage de
matériels avec espaces bureaux, vestiaires et sanitaires**

Nom et adresse de la personne morale : Société Publique Locale Chambley – Madine

Correspondant : Olivier Tordo

Tour de contrôle, Aérodrome de Chambley 54470 HAGEVILLE

Téléphone : 06-82-24-97-77

@ : olivier.tordo@chambley-madine.com

Objet : La Région Grand-Est et son prestataire, la société publique locale (SPL) Chambley – Madine, souhaitent voir s'installer des entreprises ou associations pour occuper le hangar 610 comprenant des bureaux.

Cadre juridique : L'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, l'article 12 de la Directive européenne 2006/123/CE dite "Directive Services", et l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 14 juillet 2016 « ([aff. C-458/14 et C-67/15](#)) qui imposent de mettre en œuvre une procédure de publicité et de mise en concurrence lors du renouvellement des conventions.

Date de début de la convention : 1^{er} janvier 2026

Situation et désignation du bien : Hangar 610 et ses abords à Dommartin-la-Chaussée (voir en annexe, le descriptif du hangar)

Attentes de la Région Grand Est et de la SPL Chambley-Madine :

- Entreprise prioritairement
- Activité de préférence lien avec l'aéronautique ou activité revêtant un caractère stratégique
- Emplois permanents sur site
- Notoriété, dynamisme et rayonnement de l'aérodrome

Les candidats s'engagent à :

- Ne pas effectuer de sous-location
- Respecter les mesures prévues en termes de surveillance et de sécurité ainsi que de propreté, d'hygiène du site et de protection de son environnement

- Respecter la police générale du site
- Ne pas stocker d'hydrocarbures (huile, essence etc) dans le hangar
- Informer la direction de l'aérodrome de tout changement significatif ou difficulté rencontrée
- Ne pas laisser de personnes non accompagnées déambuler dans le hangar
- Respecter les lieux et les personnes y travaillant
- Justifier avoir contracté toute assurance nécessaire à couvrir sa responsabilité
- Être à jour dans les règlements à la SPL/la Région selon les délais de paiement
- Ne pas entraver le bon déroulement de manifestations événementielles
- Démontrer sa capacité financière à s'acquitter des loyers

Durée de la convention : 5 ans

du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030

Redevance 2026 :

Hangar 610 :

- **Société commerciale**
12,00 € minimum par m²/an pour une surface louée inférieure à 1000 m² et révision annuelle selon indice ILAT
- **Association**
4,50 € par m²/an et révision annuelle selon indice ILAT

Charges d'eau, électricité, ordures ménages, ... à la charge de l'occupant.

Abords du Hangar 610 :

- **Société commerciale** : 200€ / jour
- **Résidents basés** : 60€ / jour

Tarif mensuel : (Tarif jour -75%) x le nombre de jours

Ce hangar et les abords font l'objet de l'application de la TVA.

Présentation des offres, documents à fournir :

Remise d'un mémoire justificatif présentant le projet et contenant :

- Une lettre de motivation du candidat précisant son statut juridique et sa qualité à agir ;
- Les attestations de régularité fiscale et sociale de la situation du ou des dirigeants de la structure candidate ;
- Une déclaration sur l'honneur du ou des dirigeants de n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni d'aucune sanction civile ou administrative de nature à être interdit soit d'exercer une activité commerciale, soit de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale ;
- Une note de présentation exhaustive du projet : description détaillée des activités, identification des espaces intérieurs demandés avec justification des surfaces sollicitées, utilisation d'espaces extérieurs, ambitions, indication chiffrée le cas échéant des

investissements prévus, compte d'exploitation prévisionnel et plan d'affaires détaillé couvrant la durée du bail ;

- Le montant de redevance proposé pour 2026 pour les espaces à l'intérieur du hangar qui, pour une société commerciale, devra être supérieur à 12,00 € par m²/an ;
- Les références et compétences du candidat, avec présentation des moyens humains et d'un organigramme.

Les candidats pourront apporter toutes informations qu'ils jugeront utiles pour la compréhension de leur offre.

Condition de remise des candidatures :

Les offres, rédigées en langue française, seront à adresser (au choix) :

- Sous format dématérialisé à l'adresse julie.martinot@chambley-madine.com
- En lettre recommandée avec accusé de réception à la Société Publique Locale Chambley-Madine, Maison de Madine, 55210 NONSARD-LAMARCHE
- A déposer sous forme de dossier papier contre récépissé au siège de la Société Publique Locale Chambley-Madine, Maison de Madine, 55210 NONSARD-LAMARCHE

Date limite de remise des offres : 10 décembre 2025

Demande de renseignements : Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours du montage de leur dossier, les candidats devront faire parvenir, avant le 28/11/2025, une demande écrite formulée par mail à l'adresse olivier.tordo@chambley-madine.com

Visites : Les candidats désirant reconnaître les lieux doivent en formuler la demande auprès de la direction de la SPL Chambley-Madine – 06.72.93.41.54. Les visites seront organisées sur rendez-vous.

Critères de jugement

Les décisions d'attribution se baseront sur les qualités du candidat et de son projet, sa solidité et ses ambitions en lien avec les attentes de la Région et de la SPL, telles que précisées ci-avant.

Seront notamment pris en compte :

- ✓ Qualité du projet, caractère innovant ou stratégique des activités proposées ;
- ✓ Le nombre d'emplois permanents sur site ;
- ✓ Montant de redevance proposé pour 2026 pour l'espace à l'intérieur du hangar (€/m²/an) ;
- ✓ Solidité financière, pertinence du budget prévisionnel et du plan d'affaires exposés ;
- ✓ La contribution du projet à la notoriété et au dynamisme de l'aérodrome.

La SPL se réserve le droit d'organiser une audition des candidats.

La SPL se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure.

Annexe n°1 : Hangar 610

Description (voir plan annexe 1bis) :

- Espace Atelier : 575.79 m²
 - Atelier : 369.74 m²
 - Sanitaires : 15.60 m²
 - Vestiaires H : 10.60 m²
 - Vestiaires F : 10.60 m²
 - Bureau 1 : 27.70 m²
 - Bureau 2 : 27.25 m²
 - Bureau 3 : 44.90 m²
 - Dgt : 14.50 m²
 - Rangement 1 : 21.15 m²
 - Rangement 2 : 23.05 m²
 - Dgt : 10.70 m²
- 4 Alvéoles sur la marguerite



Annexe n°1 BIS : Hangar 610

